

Nom du produit :	FLUX SK10	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001132_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001132_20140703

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

FLUX SK10
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits anti-corrosion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	FLUX SK10	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001132_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001132_20140703

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Le classement est basé sur méthode de calcul.
Santé:	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Peut provoquer une allergie cutanée. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Le classement est basé sur méthode de calcul.
Environnement:	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le classement est basé sur méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indicateur du produit:	Contient: propane-2-ol; alcool isopropylique acétone; diméthylcétone
Pictogramme(s) de danger:	 
Mention d'avertissement:	Danger
Mention(s) de danger:	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

Nom du produit :	FLUX SK10	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001132_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001132_20140703

	équipement de protection des yeux/du visage.
	P333/313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
	P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
Informations additionnelles sur les dangers:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	25-50	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
acétone; diméthylcétone	01-2119471330-49	67-64-1	200-662-2	25-50	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	A
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylque du propylène-glycol	01-2119457435-35	107-98-2	203-539-1	10-25	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	A
CO2	-	124-38-9	204-696-9	5-10	Press. Gas	H280	A,G
colophane	01-2119480418-32	8050-09-7	232-475-7	5-10	Skin Sens. 1	H317	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	01-2119475514-35	-	(921-024-6)	5-10	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	B,Q

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n° 1907/2006

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	FLUX SK10	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001132_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001132_20140703

Contact avec les yeux :	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin. Laisser à jeun.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Peut provoquer une allergie cutanée. Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO, CO₂

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau



Nom du produit :	FLUX SK10	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001132_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001132_20140703

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits anti-corrosion



Nom du produit :	FLUX SK10	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001132_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001132_20140703

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
		VLE	1800 mg/m3
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
		VLE	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	100 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	1200 mg/m3
		VLE	2400 mg/m3
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylique du propylène-glycol	107-98-2	VME	188 mg/m3
		VLE	375 mg/m3
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	1210 mg/m3
		VLE	2420 mg/m3
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

Nom du produit :	FLUX SK10	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001132_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001132_20140703

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)
la peau et les mains :	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). Utilisez des gants réutilisables d'une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée totale de l'utilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée de protection, il faut changer les gants en cours d'utilisation.
Gants recommandés:	Nitrile
les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur CO2.
couleur :	Incolore à jaune.
odeur :	Solvant.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	- 20 °C (en vase clos)
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.82 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non applicable.

Nom du produit :	FLUX SK10	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001132_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001132_20140703

9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils 700 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Peut provoquer une allergie cutanée.
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis



Nom du produit :	FLUX SK10	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001132_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001132_20140703

cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux :	Provoque une sévère irritation des yeux.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylrique du propylène-glycol	107-98-2	LD50 oral rat	4016 mg/kg
		LC50 inhal.rat	27596 mg/l
		LD50 derm.rabit	2000 mg/kg
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	5840 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/l
		LD50 derm.rabit	13900 mg/kg
acétone; diméthylcétone	67-64-1	LD50 oral rat	> 5800 mg/kg
		LC50 inhal.rat	76 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 15800 mg/kg
colophane	8050-09-7	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/m3
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3



Nom du produit :	FLUX SK10	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001132_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001132_20140703

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylque du propylène-glycol	107-98-2	LC50 poisson	6812 mg/l
		EC50 daphnie	23300 mg/l
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algues	1000 mg/l
		LC50 poisson	9640 mg/l
		EC50 daphnie	9714 mg/l
acétone; diméthylcétone	67-64-1	IC50 algues	530 mg/l
		LC50 poisson	5540 mg/l
		EC50 daphnie	8800 mg/l
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LC50 poisson	> 10 mg/l
		EC50 daphnie	3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et



Nom du produit :	FLUX SK10	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001132_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001132_20140703

..... nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	2.1
ADR/RID - Code de classification:	5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Nom du produit :	FLUX SK10	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001132_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001132_20140703

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques, 606: Cétones, benzoquinone

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)
COV = composés organiques volatils
PBT = persistant bioaccumulatif toxique
vPvB = très persistant très bioaccumulatif

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

